

as an additional service for NATO students at London, Ontario. As instruction will continue to be given in English both in the air and in the classrooms, it is understood that your Government will arrange to have all students brought to the required level of language proficiency prior to their arrival in Canada.

If the foregoing is acceptable to the Government of Denmark, I propose that this note and your reply to that effect shall constitute an agreement between our Governments, to become effective on the date of your reply.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

H. F. FEAVER,
Ambassador of Canada.

His Excellency H. C. Hansen, Esq.,
Prime and Foreign Minister,
Christiansborg,

Copenhagen,
Denmark.
le 17 avril 1957.

Monsieur le Premier Ministre.

Le Gouvernement canadien a donné son attention aux difficultés qu'éprouve votre Gouvernement à assurer la transition entre la formation de vos équipages aériens au Canada dans le cadre du Plan d'entraînement de l'OTAN et la formation dans le cadre d'un plan national satisfaisant. Compte tenu des circonstances, le Gouvernement canadien a décidé de continuer à dispenser de l'entraînement au Canada dans de certaines limites et pour un temps raisonnable. Il est entendu que votre Gouvernement est disposé à effectuer un paiement symbolique de cinq mille dollars par élève-pilote entrant et de deux mille dollars par élève navigateur entrant, pour la durée de cet accord, et que des restrictions similaires auront lieu de nouveau la troisième année de l'accord. Au moment qui conviendrait aux deux parties, on se dut conclure la reconnaissance éventuelle de l'accord pour une nouvelle période de temps.

En conformité des recommandations formulées par les Commandants en chef des Forces alliées en Europe qui ont fait l'objet de discussions entre le Président du Comité des Chefs d'état-major du Canada et le Chef des votre état-major à la réunion du Comité militaire de l'OTAN tenue à Washington le 10 octobre 1956 le Gouvernement canadien ouvrira chaque année à l'aviation royale du Danemark les facilités nécessaires pour que 55 élèves-pilotes de votre pays soient entrés au Canada par l'aviation royale du Canada à partir de l'année 1957-1958.

Ces dispositions seront considérées comme venant en continuation de la part du Danemark dans le Plan d'entraînement aérien de l'OTAN après le 30 juin 1957, date à laquelle se terminera l'entraînement des élèves actuels envoyés par l'OTAN. Le nombre d'élèves conviens sera réparti dans le système d'entraînement du Canada par continents à peu près égaux au long de chacune des années d'entraînement, soit du 1er juillet au 30 juin. La date précise de l'entrée et le nombre d'élèves de chaque continent seront convenus entre l'attaché de l'air du Danemark à Ottawa et le Directeur de l'entraînement de l'ARC.

Les conditions applicables à l'entraînement restent les mêmes que pour le Plan actuel d'entraînement de l'OTAN, sous réserve des modifications qui pourraient être convenues ultérieurement compte tenu des circonstances. Toutefois, vu le petit nombre des élèves qui viendront après le 1er juillet 1957, le Gouvernement canadien estime raisonnable et nécessaire de discontinuer les cours de langue spécialisés qui ont été donnés jusqu'à présent à London (Ontario) pour